Image not found or type unknown

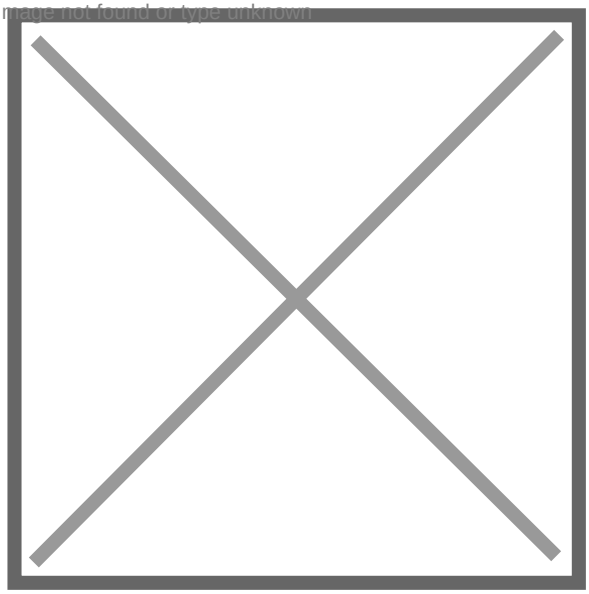

Y a t il forcement un gerant majoritaire?

Par **eve63**, le **19/06/2008** à **17:20**

bonjour je voudrai créer une SARL avec mon concubin (nous ne sommes pas mariés ni packsés!) je voudrai savoir si lui est associé (il apporte 70% du capital) sera t il forcément considéré comme le gérant majoritaire ou gérant de fait OU juste associé?(sachant qu'il ne travaillera pas dans la société?) y a t il forcément un gérant majoritaire?merci de me répondre.

Par **frog**, le **19/06/2008** à **17:45**

Avant de vous lancer dans une création de SARL au risque de monter une usine à gaz, je vous conseillerais de prendre soin de lire un ou deux ouvrages destinés à donner une présentation vulgarisée du droit des sociétés. Ca vous évitera bien des interrogations au cours de la vie sociale, et surtout vers la fin. ;-)

Pour répondre brièvement à votre question, le gérant ne doit pas être majoritaire. Il peut être minoritaire ou égalitaire, voire même ne pas être associé du tout.

Si la société a recours à un gérant majoritaire, celui-ci ne pourra pas cumuler son mandat social avec un contrat de travail.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés